



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Les droits des enfants : comment sont-ils appliqués au Québec?

Le Bureau international des droits des enfants célèbre les 20 ans de la Convention relative des droits des enfants en présence de la ministre de la Justice du Québec, madame Kathleen Weil

Montréal, le 6 novembre 2009 - Le 20 novembre prochain, la communauté internationale célébrera le 20^e anniversaire de la Convention relative des droits de l'enfant (CDE). Cette Convention a été ratifiée par tous les États du monde, à l'exception des États-Unis et de la Somalie. Le 6 novembre dernier, à Montréal, le Bureau international des droits des enfants (IBCR) a tenu à souligner cet événement, lors d'une soirée tout en musique, en présence de nombreux invités de marque, dont Me Annick Murphy, Procureur Bureau de la jeunesse-Montréal, le Juge Jean-Pierre Rosenczweig (par vidéo) et la ministre de la Justice du Québec, madame Kathleen Weil. Ainsi, ce rassemblement convivial célébrait parallèlement le 15^e anniversaire de l'IBCR.

Bien comprendre les droits des enfants au Québec

Les enfants d'ici, mais aussi d'ailleurs, font l'objet de nombreux débats de société. Parfois dénigrés comme enfants-roi, battus ou encore abusés et exploités, les enfants sont très peu maîtres de leur destin et souvent dépendants de la volonté des adultes. Mais quels sont les droits des enfants? Comment sont-ils appliqués ici? Les droits stipulés dans la Convention sont très peu connus au Québec. Afin de contribuer à sa diffusion et à une meilleure connaissance de son contenu, l'IBCR, avec la grande collaboration des éditions la courte échelle, publie donc l'ouvrage « Connaître les droits de l'enfant. Comprendre la Convention relative aux droits de l'enfant au Québec ».

L'ouvrage, qui sera disponible en librairie à compter du 9 novembre prochain, se veut un outil de vulgarisation et de référence sur la Convention et sur son application au Québec. Il est destiné à tous les parents, travailleurs sociaux, enseignants, avocats ou à toute autre personne responsable de la protection ou de la promotion des droits de l'enfant au Québec. « L'un des principaux défis pour les prochaines années est de faire connaître les droits des enfants aux adultes et aux décideurs », affirme la directrice générale du Bureau international des droits des enfants, madame Nadja Pollaert.

Interpellée par les droits de l'enfant au Québec, la ministre de la Justice du Québec madame Kathleen Weil, était présente afin de souligner cet anniversaire important. C'est donc sans hésitation que la ministre de la Justice a accepté l'invitation. «Le Bureau international des droits des enfants a pris le parti d'affronter de graves problèmes liés à des enjeux planétaires, pour ma part, en vous souhaitant tout le succès dans vos actions, je veux vous assurer que le Québec contribuera à vos efforts dans toute la latitude de ses moyens », souligne Mme Weil.

À propos du Bureau international des droits des enfants

Le Bureau international des droits des enfants (IBCR) est la seule organisation internationale non gouvernementale travaillant à la promotion des droits de l'enfant au Canada et détenant un statut consulaire auprès de l'ECOSOC (Conseil Economique et Social des Nations Unies). L'IBCR a pour mission de contribuer au respect et à la promotion de la Convention relative aux droits des enfants et de ses protocoles facultatifs adoptés par les Nations Unies en 1989 et ratifiés depuis par 192 pays. L'IBCR, en collaboration avec les éditions la courte échelle, a publié en novembre 2009, son tout premier ouvrage sur l'application des droits de l'enfant au Québec, « Connaître les droits de l'enfant Comprendre la Convention relative aux droits de l'enfant au Québec ». Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet de l'organisation au www.ibcr.org.

-30-

Pour plus d'informations, veuillez s.v.p. communiquer avec :

Mme Nadja Pollaert, directrice générale
Bureau international des droits des enfants
Bureau : 514-932-7656 poste 221
Cellulaire : 514-462-2577
Courriel : n.pollaert@ibcr.org